

DOSSIER DE CANDIDATURE

NAGEURS-SAUVETEURS

ANNEE 2012



La commission de recrutement se réunissant fin **MARS 2012**, le dossier devra être retourné complet, impérativement avant le **5 MARS 2012** à l'adresse suivante :

S.D.I.S. du Morbihan
Groupeement LORIENT
A l'attention du Capitaine Serge PICART
BP 12117
56321 LORIENT Cedex
Ou
par courriel : mtriart@sdis56.fr

Les candidats retenus seront convoqués sur la période des mois **d'AVRIL-MAI-JUIN** pour une visite médicale d'aptitude effectuée par un médecin Sapeur Pompier du S.D.I.S. 56.

RAPPEL : Il est impératif d'être à jour dans vos vaccinations et notamment être vacciné contre l'hépatite B avant de vous présenter à la visite médicale.

TOUT DOSSIER INCOMPLET ENTRAINE L'ANNULATION DE LA CANDIDATURE

FICHE DE RENSEIGNEMENT

N° Sécurité Sociale du candidat _ / _ / _ _ / _ _ / _ _ _ / _ _ _ / _ _

Nom de naissance : Prénom :

Né(e) le : / / à : Département :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Mobile :

@ :

Situation familiale :

Nombre d'enfants :

Profession : Nom employeur :

Adresse employeur :

Sapeur pompier professionnel* : **OUI** **NON**

SDIS 56 : Centre de secours : Grade :

Autre SDIS** : S.D.I.S. : Centre de secours :

Sapeur pompier volontaire* : **OUI** **NON**

SDIS 56 : Centre de secours : Grade :

Autre SDIS** : S.D.I.S. : Centre de secours :

Expérience plage : Année : Lieu : Fonction :

Année : Lieu : Fonction :

Année : Lieu : Fonction :

Disponibilités* : JUIN JUILLET AOÛT SEPTEMBRE

(minimum 1 mois – priorité aux personnes disponibles 2 mois)

Lieux d'affectation souhaités : 1..... 2..... 3.....
(Vannes - Quiberon – St Pierre Quiberon – Plouhinec – Gâvres – Port-Louis)

Emplacement de camping (pris en charge par le S.D.I.S.)*: OUI NON

* **Entourer le choix correspondant**
** **Joindre un état de service du S.D.I.S. d'origine**

PIECES A FOURNIR (PHOTOCOPIE)

- ✓ B.N.S.S.A. avec révision quinquennale
- ✓ Carte professionnelle (B.N.S.S.A. obtenu avant fin 2007)
- ✓ P.S.E.1. – P.S.E.2. ou C.F.A.P.S.E. (Préciser la date
- ✓ Attestation de formation continue P.S.E. (F.M.A.)
- ✓ Attestation de formation Sapeur Pompier Volontaire affecté à la Surveillance des Baignades (arrêté du 6 avril 1998) sauf pour les S.P.P. et S.P.V.
- ✓ Certificat médical d'aptitude conforme à l'arrêté du 6 mai 2000 validé par un médecin sapeur pompier (si hors département 56)
- ✓ Permis mer souhaité
- ✓ Relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'agent
- ✓ Déclaration manuscrite (texte ci-dessous) à recopier à la main dans le cadre ci-dessous.

« Je déclare jouir de mes droits civiques, ne pas avoir fait l'objet d'une peine afflictive et infamante inscrite à mon casier judiciaire, et m'engage à exercer mon activité avec obéissance, discrétion et responsabilité dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Je reconnais avoir été informé(e) que toute fausse déclaration m'expose aux poursuites prévues par le code pénal ».

Article 441-7

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts

2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié

Fait le : A : Signature (obligatoire) :